

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2951

5 décembre 2012

SOMMAIRE

ABC Services s.à.r.l.	141639	Arkai Luxembourg S.A.	141631
ABC Services s.à.r.l.	141639	Arkhe S.à r.l.	141647
ABC Services s.à.r.l.	141639	Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A.	141631
ABC Services s.à.r.l.	141639	Artos Consultants S.à r.l.	141631
ABV s.à r.l.	141641	Ascot Capital Holdings S.à r.l.	141631
ACS Entreprise S.A.	141642	Bee Bop S.A.	141647
Adleek S.A.	141642	Brasserie du Viaduc du Lorrain S.à.r.l. ...	141623
Adro Beheer S.A., SPF	141642	Cerberus Nightingale 1	141648
Adro Beheer S.A., SPF	141642	European Media Capital S.A.	141605
Agence Immobilière Mara Max S.à.r.l. ...	141642	hilco-lux S.A.	141623
Agricon Farm Investments S.A.	141607	hilco-lux S.A.	141623
Alea lacta Est (Lux) B.V.	141643	Innoclean S.A.	141605
Aletsch Holdings S.à r.l.	141624	Kaltchuga Capital Management S.A.	141606
All In One Technologies S.A.	141629	Marne S.A.	141606
ALM Lux S.à r.l.	141643	MF Architecture S.à r.l.	141607
Alpha Depollution Process S.A.	141643	MF Architecture S.à r.l.	141607
AM Global Holding	141643	Star Petroleum S.A.	141622
AM Global Holding Bis	141645	Wilmington Trust SP Services (Luxem- bourg) S.A.	141623
Anca Vin S.à r.l.	141644	WMT Pinnacle Holdings S.à r.l.	141602
An der Schmëtt S.à.r.l.	141630	Worldwide Communication Group S.à r.l.	141602
An der Schmëtt S.à.r.l.	141630	Xaltys S.à r.l.	141602
Andreae Team International S.A.	141645	Xenium S.A.	141602
Anglo American Luxembourg	141646	Yanaon	141603
Anglo American Luxembourg	141639	Youbee	141603
Anglo Platinum International	141646	Zafy S.à r.l.	141605
Anglo Venezuela Investments	141630	Zerus S.à r.l.	141606
A & N S.e.c.s.	141603	Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V. ...	141605
Antennes Kirsch S.à r.l.	141646		
Aravis Investissements S.A.	141647		
Archer Multi	141647		

WMT Pinnacle Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 135.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.137.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 1^{er} novembre 2012

En date du 1^{er} novembre 2012, les associés de la Société ont décidé:

- de révoquer Monsieur Michael Robert KIDD de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Stéphane REUL, né le 29 janvier 1975 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Lisa WADLIN, gérant de catégorie A,
- Monsieur Martin Timothy BROWN, gérant de catégorie B,
- Monsieur Stéphane REUL, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

WMT Pinnacle Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012146050/22.

(120191649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Worldwide Communication Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 134.542.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146051/10.

(120192138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Xaltys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 154.202.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012146052/14.

(120191940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Xenium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 138.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146053/9.

(120191685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Yanaon, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 114.668.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146054/9.

(120191666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Youbee, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 115.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012146055/10.

(120192171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

A & N S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8279 Holzem, 7, rue de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 172.550.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Agostinho Francisco PAIS PINTO ,gérant de sociétés, né le 26 avril 1965 à SEIA (Portugal) demeurant à L-3830 SCHIFFFLANGE 13,Rue des Fleurs

2. Nuno Alexandre FERNANDES LOURENCO, gérant de sociétés, né le 20 mars 1978 à OLIVEIRA DO HOSPITAL (Portugal) demeurant à L-2313 Luxembourg 3, rue du Parc

Il a été constitué en date du 29 octobre 2012 une société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Sièges social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en commandite simple.

Art. 2. La dénomination de la société est A & N S.e.c.s.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de services en matières d'activités de gérance, L' acquisition, la détention, la gestion, l'exploitation, la mise en valeur, la location et la vente de propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires se rapportant directement à son objet social.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à 7, rue de Capellen, L-8279 HOLZEM. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital est fixé à mille Euros (1.000 Euros) représenté par cent parts sociales (100) de dix euros(10 euros) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Mr Agostinho Francisco PAIS PINTO	50 parts
2) Mr Nuno Alexandre FERNANDES LOURENCO	50 parts
Total: Cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sont entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associées représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2012.

Art. 11. Chaque année, le troisième vendredi du mois de mars, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à disposition de l'assemblée générale qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 12. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront le pouvoirs et les émoluments. La liquidation terminée, les avoir de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Disposition Générale

Art. 13. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre de gérant est fixé à 2.

Sont nommés aux fonctions de gérant:

- Mr Agostinho Francisco PAIS PINTO, gérant de sociétés, né le 26 avril 1965, demeurant à L- 3830 SCHIFFLANGE, 13, rue des Fleurs

- Mr Nuno Alexandre FERNANDES LOURENCO, gérant de sociétés, né le 20 mars 1978, demeurant à L-2313 Luxembourg, 3, rue du Parc.

Deuxième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Le mandat du gérant ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal; les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Donc acte, fait et passé à Holzem, le 29 octobre 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012146078/85.

(120192256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.838.

En vertu d'un contrat de cession daté du 8 novembre 2012, Monsieur Maarten Reinder Scholten, associé de la Société cède 9000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Actus et Potentia B.V., second associé de la Société.

En conséquence, les parts sociales sont désormais détenues comme suit:

- Maarten Reinder Scolten: 18.000 parts sociales; et
- Actus et Potentia B.V.: 36.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V.

Un mandataire

Référence de publication: 2012146056/15.

(120192271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Zafy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 157.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146057/9.

(120191509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

European Media Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 152.666.

Extrait de la décision prise lors de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 28 Juin 2012.

Il a été décidé de renouveler le mandat de:

- Zamyra H.Cammans en tant qu'Administrateur de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2013;
- Petra J.S. Dunselman en tant qu'Administrateur de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2013;
- Bernard H. Hoftijzer en tant qu'Administrateur de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2013;
- Ernst & Young ayant son siège social à 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012146066/16.

(120191698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Innoclean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 52.694.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Leudelange le 18 octobre 2012

L'assemblée décide de nommer:

- Monsieur Jérôme, René CORAIL, administrateur

Avec adresse professionnelle au 19, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Innoclean s.a.

Référence de publication: 2012146067/15.

(120192071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Zerus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 159.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146058/9.

(120191837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Kaltchuga Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.324.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2012;

Les résolutions suivantes ont été prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de Kaltchuga Capital Management S.A. le 11 juillet 2012:

- «Reconduire le mandat de DELOITTE AUDIT, qui est situé au siège social suivant: 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises pour une durée de un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.»

- «Reconduire les mandats de Messieurs Bernard Lozé et Jean-Marie Billiotte, en tant qu'administrateurs de la Société, pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2018.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALTCHUGA CAPITAL MANAGEMENT S.A.

8-10 Avenue Marie-Thérèse

L-2132 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012146068/20.

(120191728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Marne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 31.166.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 04 juillet 2012.

Il a été décidé de:

- Renouveler le mandat de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'administrateur de la société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2013;

- Renouveler le mandat de Monsieur Jean Lemaire en tant qu'administrateur de la société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2013;

- Renouveler le mandat de Euraudit S.à r.l., domicilié à 16 allée Marconi, L-2120 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 42889 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012146069/18.

(120191697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

MF Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 152.106.

Constation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, il résulte que le capital social de la société à responsabilité limitée MF ARCHITECTURE S.à.r.l est désormais réparti comme suit:

La gérante technique et administrative Maria João ALMEIDA FERNANDES demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel, détient à partir de ce jour l'intégralité des parts dans la société à responsabilité limitée MF ARCHITECTURE S.à.r.l inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B152106:

cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Maria João ALMEIDA FERNANDES

L'associée unique

Référence de publication: 2012146070/21.

(120191921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

MF Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 152.106.

Extrait de résolution de la gérante unique du 31 octobre 2012

La gérante unique de la société MF ARCHITECTURE S.à.r.l a décidée, en date du 31 octobre 2012 de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de révoquer:

- Monsieur Cristiano DA SILVA LEAL, employé privé, demeurant à L-5752 Frisange, 7 Letzebuengerstrooss de son poste d'associé minoritaire, ayant 20 parts sociales, avec effet immédiat.

La gérance est donc dorénavant composée de la matière suivante:

Gérante unique

- Mario João ALMEIDA FERNANDES 37 rue Romain Fandel L-4149 Esch-sur-Alzette

Associée unique:

- Maria João ALMEIDA FERNANDES

La société est engagée en toutes circonstances par la signature unique de la gérante unique

Esch-sur-Alzette, le 31/10/2012.

Pour extrait conforme

Maria João ALMEIDA FERNANDES

L'associée unique

Référence de publication: 2012146071/24.

(120191921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Agricon Farm Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 172.562.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Barclays Wealth Trustees (Jersey) Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, with its registered office at 39-41 Broad Street, St Hélier, JE4 5PS, Jersey, and registered with the Jersey Companies Registry under number 12781, in its capacity of trustee of the Llyromenas Trust, a Jersey discretionary trust (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms. Lou Venturin, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Agricon Farm Investments Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands on 28 July 1998, with registered office at 3rd Floor, Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Registry of Corporate Affairs under number 289250 (the "Company").

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the transfer of the registered office, the central administration and the effective seat of management of the Company from the British Virgin Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg in order to facilitate the Company's ongoing activity, as from the date hereof, without the Company being dissolved and with corporate continuance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved that the Company adopts, for the purposes of the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, the legal form of a public limited liability company (société anonyme).

Third resolution

The Sole Shareholder resolved that the Company adopts the corporate name of "Agricon Farm Investments S.A."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, central administration and effective seat of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and that the Company be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as from the date of the present deed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the financial statements of the Company as of 31 August 2012, based on generally accepted accountancy principles, it appears from these financial statements that, as of this date, the net asset value of the Company amounts to at least EUR 31,000. The said financial statements, after having been signed ne varietur by the sole shareholder present or represented as above mentioned, and by the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes and shall constitute the opening balance sheet of the Company in Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of thirty thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 30,999.-), in order to raise it from its current amount of one euro (EUR 1.-), to an amount of thirty-one thousand euro (31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to issue thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) new shares so as to raise the total number of shares to thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing share and entitled to dividends with immediate effect.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Ms. Lou Venturin, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) new shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to make payment in full for all such new shares by means of conversion of distributable reserves of the Company in an amount of thirty thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 30,999.-).

Proof of the aforementioned distributable reserves has been given to the undersigned notary.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge that the articles of association of the Company now read as follows and are thus in conformity with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company exists under the name of "Agricon Farm Investments S.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, as well as the administration, development and management of such interests in domestic and foreign entities.

This includes but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, whether convertible into shares or not, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) registered shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in the said register.

Transfers of shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representatives of them or of the Company. Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by any two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Payment of Shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Board of Directors shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so in compliance with the Law.

Art. 9. Acquisition of Own Shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the Law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors. The Company must be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least four (4) members, who need not be shareholders, it being understood that one member shall qualify as an independent director (the "Independent Director") and be entrusted with the daily management of the Company in accordance with article 14 below.

The Directors shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The remuneration of the Directors shall be paid by the Company. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders. In any case, the Independent Director shall be remunerated for his mandate and such remuneration, as determined by the general meeting of shareholders, shall be paid by the Company.

The Independent Director and at least one of the remaining Directors out of the four members of the Board of Directors must be Luxembourg tax resident at all times.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Directors as Class A Directors and Class B Directors.

If a corporate entity is appointed as Director, it must designate an individual to exercise its functions and to act in the name and on the behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Directors shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests -except when such a disclosure is mandatory by law or is in the public interest.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. If the Company is composed of one sole Director, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members and who must be Luxembourg tax resident. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Meetings of the Board of Directors will occur at least quarterly. Every board meeting shall be held in Luxembourg exclusively.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. Each Director has one vote. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and transmitted by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, by the sole Director. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 13. General Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

The Board of Directors shall establish a financial policy for the Company in relation with the annual distributions to be made by the Company pursuant to article 26 below (the "Financial Policy"). Any such Financial Policy shall be approved in a Board Meeting and presented to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders before each annual general meeting convened for purposes on deciding on the yearly allocation of profits pursuant to article 26 below.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to the Independent Director acting alone, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The delegation of the daily management to the Independent Director entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Independent Director shall prepare a budget specifying the expected annual expenses for the daily management and affairs of the Company. Such budget shall be approved by the Board of Directors annually ahead of the upcoming financial year. In the event that expenses are to be paid in excess of said budget, the prior approval of the Board of Directors shall be obtained by the Independent Director on a case-by-case basis.

The Board of Directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors for any decision that does not fall within the scope of the daily management and affairs of the Company as delegated to the Independent Director, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders.

Art. 17. Indemnification. The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he shall be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 18. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders. The statutory or independent auditor shall be remunerated for his mandate and such remuneration, as determined by the general meeting of shareholders, shall be paid by the Company.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor shall be Luxembourg resident.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting on the first Wednesday of the month of May of each year, at 04.00 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the upcoming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such any other place in Luxembourg as may be indicated in the convening notice. General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 22. Procedure, Vote, Minutes. The general meeting of shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles. They are obliged to convene a general

meeting of shareholders so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one tenth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form ("formulaire") which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- place, date and time of the general meeting to be held;
- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form ("formulaire") shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.

Art. 23. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 25. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor (s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 26. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated on the basis of the Financial Policy proposed by the Board of Directors. As such, it may decide, inter alios, to use the profits for business purposes of the Company, to re-invest such profits or to acquire new activity, to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

The distribution of dividends shall not be decided by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders in excess of what has been proposed by the Board of Directors.

Art. 27. Interim Dividends. The Board of Directors is authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolved to set the registered office, central administration and effective seat of management of the Company at the following address 124, Bd de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the appointment of the following persons as new Directors of the Company for a term of six (6) years:

a) Mr. Simon Henin, private employee, born in Liège (Belgium) on 29 July 1975, with professional address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, as director;

and

b) Mr. Godfrey Abel born on 2 July 1960 in Brixworth, United Kingdom, and having his address at 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, as independent director.

Eleventh resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr. Christophe Ponticello, born in Thionville (France), private employee, on 20 August 1980, with professional address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, as statutory auditor of the Company for a term of six (6) years.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 4.000.- (four thousand euros)

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-un octobre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Barclays Wealth Trustees (Jersey) Limited, une société établie et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à 39-41 Broad Street, St Héliier, JE4 5PS, Jersey, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 12781, en sa qualité de trustee du Llyromenas Trust, un trust établi à Jersey (l'"Actionnaire Unique");

représentée par Mlle Lou Venturin, juriste, avec adresse professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par Agricon Farm Investments Limited, une société anonyme constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques le 28 juillet 1998, ayant son siège social à 3rd Floor, Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 289250 (la «Société»).

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de confirmer le transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effectif de la Société des Iles Vierges Britanniques au Grand Duché de Luxembourg dans le but de faciliter la continuation de l'activité de la Société, à partir de la date de la présente, sans dissolution et avec la continuation de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé que la Société adoptera aux fins de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses amendements la forme légale d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'actionnaire unique a décidé que la Société adoptera la dénomination sociale de "Agricon Farm Investments S.A."

Quatrième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'accepter la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effectif de la Société au Grand Duché de Luxembourg et que la Société soit soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg à partir de la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'approuver les états financiers de la Société établis à la date du 31 août 2012, sur la base de principes comptables généralement admis, il ressort de ces états financiers qu'à la date de la présente la valeur nette d'inventaire de la Société s'élève à un montant d'au moins EUR 31.000,-.

Ces états financiers, après avoir été signés ne varietur par l'actionnaire unique ou représenté suivant ce qui est indiqué ci-dessus et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte à des fins d'enregistrement.

Sixième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente mille neuf cent quatre vingt dix-neuf euros (EUR 30.999,-), pour le porter de son montant actuel de un euro (EUR 1,-) à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Septième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'émettre trente mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (30.999) actions pour porter le nombre total des actions à trente-et-un mille (31.000) avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés à l'action existante et donnant droit aux dividendes avec effet immédiat.

Souscription et paiement

Ensuite a comparu Mlle Lou Venturin, susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé de l'actionnaire unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'actionnaire unique, susmentionné, à trente mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (30.999) nouvelles actions de la Société, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles actions par conversion des réserves distribuables de la Société d'un montant de trente mille neuf cent quatre vingt dix-neuf euros (EUR 30.999,-)

La preuve desdites réserves distribuables de la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Huitième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'accepter les statuts de la Société tels qu'ils sont dressés ci-dessous et qu'ils sont dès lors conformes aux lois du Grand Duché de Luxembourg.

"Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination: «Agricon Farm Investments S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations dans des entreprises nationales et étrangères.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, convertibles ou non en actions, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, actions, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède. Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en trente et une mille (31.000) actions nominatives ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action sera et restera sous forme nominative.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée.

La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par deux administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Paiement des Actions. Les paiements sur les actions non entièrement libérés à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées de périodiquement par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires.

Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

Art. 9. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

Chapitre III. Administration, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société sera gérée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de quatre (4) membres qui ne devront pas être des actionnaires, étant entendu qu'un membre sera qualifié d'administrateur indépendant ("Administrateur Indépendant") et sera en charge de la gestion journalière de la Société conformément à l'article 14 infra.

Les Administrateurs sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excédera pas six ans. La rémunération des Administrateurs sera payée par la Société. Les Administrateurs resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Ils peuvent être renommés à la fin de leur mandat et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires. Dans tous les cas, l'Administrateur Indépendant sera rémunéré pour l'exercice de son mandat et cette rémunération, telle que déterminée par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires, sera payé par la Société.

L'Administrateur Indépendant et au moins un des Administrateurs restants sur les quatre membres du Conseil d'Administration devra avoir sa résidence fiscale permanente au Luxembourg.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les Administrateurs ne révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président") qui devra être résident fiscal luxembourgeois. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront au moins tous les trimestres. Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra exclusivement à Luxembourg.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration mettra en place des mesures financières pour la Société liées aux distributions annuelles qui seront faites par la Société conformément à l'article 26 infra (les "Mesures Financières"). Toute Mesure Financière sera approuvée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance et présentée à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires avant chaque assemblée générale annuelle convoquée afin de décider de l'allocation annuelle des profits conformément à l'article 26 infra.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à l'Administrateur Indépendant agissant seul selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration.

La délégation de la gestion journalière à l'Administrateur Indépendant comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

L'Administrateur Indépendant préparera un budget qui spécifiera les dépenses annuelles prévues pour la gestion et les affaires journalières de la Société. Un tel budget sera approuvé par le Conseil d'Administration annuellement en amont de l'année financière à venir. Dans le cas où les dépenses dépasseraient le budget, le consentement préalable du Conseil d'Administration devra être obtenu au cas par cas par l'Administrateur Indépendant.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs pour toute décision qui ne tombe pas dans le champ de la gestion et les affaires journalières de la Société tels que déléguée à l'Administrateur Indépendant ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, la Société ne sera engagée auprès des tiers que sur signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B, ainsi que par la signature conjointe ou individuel de toute personne à qui le Conseil d'Administration ait accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans le cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

Art. 18. Audit. Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires. Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront rémunérés pour leur mandat et cette rémunération, telle que déterminée par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, sera payée par la Société.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant sera résident luxembourgeois.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 19. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier mercredi du mois de mai de chaque année, à 16h00. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales des Actionnaires . Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que spécifié dans la convocation. Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 22. Procédure, Vote. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

Art. 23. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 26. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets sur base des Mesures Financières proposées par le Conseil d'Administration. A ce titre, il peut décider, entre autres, d'utiliser les bénéfices pour les besoins de l'activité de la Société, de réinvestir ces bénéfices ou d'acquérir une nouvelle branche d'activité, de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires ne pourra décider d'une distribution de dividendes supérieure à celle qui a été proposée par le Conseil d'Administration.

Art. 27. Dividendes Intérimaires. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi."

Neuvième résolution

L'actionnaire unique a décidé de fixer le siège social, l'administration centrale et le siège de direction effectif de la Société à l'adresse suivante 124, bd de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Dixième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'accepter la nomination des personnes suivantes en tant que nouveaux Administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

a) M. Simon Hénin, employé privé, né à Liège (Belgique), le 29 juillet 1975, ayant son adresse professionnelle à 124, Bd de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant qu'administrateur; et

b) M. Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni, ayant son adresse à 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, en tant qu'administrateur indépendant.

Onzième résolution

L'actionnaire unique a décidé de nommer M. Christophe Ponticello, employé privé, né à Thionville, France, le 20 août 1980, ayant son adresse professionnelle à 124, Bd de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six (6) ans.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Venturin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51732. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012146079/811.

(120192444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Star Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.066.

— EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 octobre 2012 que:

1. Mr. Henri Vanherberghen, né le 15 mai 1941 à Uccle en Belgique, demeurant à 78, rue A. Asselbergs, 1180 Bruxelles, Belgique a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes en date du 31 août 2012. Décharge lui est accordé.

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Me Sandra CORTINOVIS

Domiciliataire

Référence de publication: 2012146072/15.

(120192178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.628.

—
Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration de la Société en date du 29 Juin 2012

Il a été décidé de:

Prolonger Deloitte S.A., domicilié à 560 rue de Neudorf, L -2220 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, et enregistré sous le numéro B67895 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises agréée de la société avec effet au 29 Juin 2012, et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 Novembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012146073/16.

(120191711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Brasserie du Viaduc du Lorrain S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 56, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.847.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146074/9.

(120192954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

hilco-lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 59, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.955.

—
Auszug der Beschlüsse der Generalversammlung vom 23. Dezember 2011

Die Generalversammlung vom 23. Dezember 2011 hat einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Herr Nicolas LINDEN wohnhaft in L-6833 Biwer, Hauptstrooss, 2 ersetzt Herrn Harald CORDEL als Mitglied des Verwaltungsrats.
- 2) Das Mandat von Herrn Nicolas LINDEN endet anlässlich der Aktionärsversammlung die über das Jahr 2011 befindet.
- 3) Herr Harald CORDEL ist somit nicht mehr geschäftsführendes Mitglied des Verwaltungsrats.

Echternach, den 7. November 2012.

Für gleichlautenden Auszug

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2012146075/16.

(120192524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

hilco-lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 59, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.955.

—
Die Adresse des Kontenkommissars, Herrn Paul LAPLUME, lautet:

Paul LAPLUME, 42, rue des Cerises, L-6113 JUNGLINSTER

Echternach, den 8. November 2012.

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2012146076/11.

(120192524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Aletsch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 172.553.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth of October.

Before us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Aletsch Holdings, L.L.C., a limited liability company formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered with the Delaware Secretary of State under file number 5211567 (as sole shareholder);

here represented by Mrs. Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 25th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Aletsch Holdings S.a r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) share quotas of ONE CENT (0.01 EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2013.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The 1,250,000 shares have been subscribed by the sole shareholder of the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) The Company will be managed by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, Carre Bonn, rue de la Poste, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 37.974.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the Company by its sole signature.

2) The address of the company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Aletsch Holdings, L.L.C., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA et enregistré au Delaware Secretary of State sous le numéro 5211567 (en tant que associé unique);

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 25 octobre 2012,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Aletsch Holdings S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de UN EUROCENT (0,01 EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 1.250.000 parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1) La Société sera administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège sociale à L-2346 Luxembourg, 20, Carre Bonn, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.
Signé Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2012. Relation: LAC/2012/51318. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146080/301.

(120192520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

All In One Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 141.675.

Extrait de la réunion des actionnaire en date du 18/06/2012

L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de 4 années soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Charles HAMES demeurant à L-8354 Garnich, 20c, rue des 3 cantons.

Monsieur Mike HEIN, demeurant à L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.

Monsieur Carlo HEIN, demeurant à L-6690 Moersdorf, 3, An Ausselt.

Madame Maggy HEIN demeurant à L-7263 HELMSANGE, rue de la Libération, 19.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Référence de publication: 2012146081/17.

(120192462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

An der Schmëtt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 9, um Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 94.754.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'associée unique de la société «An der Schmëtt S.à.r.l.» tenue en date du 26 octobre 2012 au siège de la société

Suite au décès de Monsieur Carlo GILBERTZ et suite à une convention de cession de parts sous sein privé, il en résulte que Madame Teresa SETTANNI, née le 16/01/1956 à Sammichele di Bari (I) et demeurant à L-6550 Berdorf, 9 Um Millewee est associée unique de la société et détient donc l'ensemble des parts sociales qui s'élève à 1300 parts.

Berdorf, le 26 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'associée unique

Référence de publication: 2012146082/16.

(120193087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

An der Schmëtt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 9, um Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 94.754.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des associés de la société «An der Schmëtt S.à.r.l.» tenue en date du 24 décembre 2009 au siège de la société

Monsieur Donato SETTANNI, demeurant à 83, rue Clairefontaine, L-9220 Diekirch cède 260 parts sociales qu'il détient de la société «An der Schmëtt S.à.r.l.»

à

Madame Teresa SETTANNI, demeurant à 9, Um Millewee, L-6550 Berdorf. La répartition des parts sociales se présente dorénavant comme suit:

Teresa SETTANNI	780 parts
Carlo GILBERTZ (décès)	520 parts
Total	1 300 parts

Berdorf, le 24 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Les associés

Référence de publication: 2012146083/21.

(120193087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Anglo Venezuela Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 116.816.

—
Les personnes chargées du contrôle des comptes de la société, Deloitte S.A., ont changé de dénomination en Deloitte Audit avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012146085/13.

(120193064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Arkai Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 138.888.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 5 octobre 2012 que:

1. Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

Financière de Latour Sàrl, ayant son siège social 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2018, en remplacement de SD Compta.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012146086/16.

(120192341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 1.050.021,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.945.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 Novembre 2012.

Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A.

Represented by Berkeley Luxembourg S.à r.l.

Its sole manager

Itself represented by Evan Smith / Johannes de Zwart

Manager A / Manager B

Référence de publication: 2012146087/16.

(120192721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Artos Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 22, boulevard Dr Ernest Feltgen.
R.C.S. Luxembourg B 167.148.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012146089/12.

(120192399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Ascot Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 172.569.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Windsor Capital Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Mr. Bertrand DUC, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 10, 2012.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the undersigned notary to draw up as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Section I. Object, Denomination, Registered Office, Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become associates in future, a company with limited liability under the name of "Ascot Capital Holdings S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), which will be governed by the law of August 15th, 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter referred to as the Articles").

Art. 2. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole associate or the general meeting of associates adopted in the manner required for the amendment of the Articles. The Company may also establish branches and subsidiaries both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

In case of death of an associate or a manager or in case a manager retires, the Company will not be dissolved and it will continue to exist among the surviving associates and the legal heirs of the deceased associate. The disability, bankruptcy or insolvency of any one of the associates shall not terminate the Company.

Section II. Corporate Capital, Contribution, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at USD 17,000.- (seventeen thousand United States Dollars), represented by 1,700 (one thousand and seven hundred) shares of USD 10.00 (ten United States Dollars) each.

In case of and for the time all the shares are held by a sole associate, the Company will be considered as a "one-man company with limited liability" pursuant to article 179 (2) of the Law; in this eventuality, the articles 200-1 and 200-2 of the Law will be applicable.

Art. 6. The shares are freely transferable among associates, or if there is no more than one associate, to third parties; in the case of plurality of associates, they can only be transferred to non-associates with the prior consent of the general meeting of associates representing at least a majority of three quarters of the corporate capital.

Art. 7. The transfer must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer will only be binding upon the Company and third parties after the transfer has been notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

An associates' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each associate who so requests.

Art. 8. Each share is indivisible in so far as the Company is concerned. Co-owners are represented towards the Company by only one of them or by a common attorney-in-fact chosen among the associates.

The rights and obligations attached to each share follow the share wherever it goes. The ownership of a share automatically entails adhesion to the present Articles

Section III. Management

Art. 9. The Company is managed by at least four (4) managers, whether chosen from the associates or not, appointed by a resolution of the sole associate or the general meeting of the associates of the Company (hereinafter referred to as the "General Meeting") representing more than half of the corporate capital.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole associate or the General Meeting.

Art. 10. The managers will constitute the board of managers, composed of at least two (2) class A managers and at least two (2) class B managers, which will manage the affairs of the Company (hereinafter referred to as the "Board").

10.1 Powers of the Board of Managers

(i) All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate objects.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

10.2 Procedures

(i) the Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A manager may also waive notice of a meeting before the meeting is held. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager (irrespective of class) in order to be represented at any Board meeting. One manager may represent more than one manager provided however that in case of a meeting there are at least two managers present physically or by telephone conference or other similar means allowing the managers to hear each other and to speak to each other.

(v) The Board may only validly deliberate and act provided that a majority of its members are present or represented, and provided that at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present and represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes which, to be binding, shall require the signature of one (1) class A Manager and one (1) class B Manager, present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

10.3 Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any class A manager with any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Liability of the Managers

Art. 11. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided that these commitments comply with the Articles and the Law.

Section IV. Decisions and General Meetings

Art. 12. The decisions of the associates are taken at a General Meeting, or, if there are no more than twenty-five (25) associates in the Company, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the management to the associates by registered mail, facsimile or email (with original to follow by other means set forth herein) or overnight courier service.

In the event of a written consent, the associates are under the obligation to cast their written vote and send it to the Company in the manner provided above within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

Art. 13. Unless a provision to the contrary is provided for by the present Articles or by the Law, no decision is validly taken, unless adopted by the associates representing more than one half of the voting capital. If this quorum is not reached at the first meeting of written consultation, the associates are called or consulted a second time by the means set forth in Article 12 or under the Law, and the decisions are taken at the majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the represented voting capital.

If the Company has only one associate, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 14. The decisions of the General Meeting are recorded in a register of resolutions kept by the management at the registered office, to which will be attached the documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies.

Section V. Fiscal Year, Inventories, Distribution of Profits

Art. 15. The fiscal year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 16. At the end of the business year, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet will be drawn up in accordance with the requirements set forth in the Law. Each associate or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual inventory, after deduction of all general expenses, social charges, all write-offs for depreciation of the corporate assets and provisions for commercial or other risks, represent the net profit. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to a legal reserve account required by the Law (the "Legal Reserve"). This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital.

The remaining profit shall be at the disposal of the associates who will decide to carry it forward or to distribute it. If there are losses, they shall be borne by all the associates within the proportion of and up to their shareholdings.

The associate(s) may decide to pay interim dividends, subject to the following conditions:

- (i) the sole Manager or the Board must draw up recent interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that there are sufficient funds available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward, distributable reserves and premium, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve; and
- (iii) taking into account the assets and liabilities of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the sole Manager or the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the associates must immediately refund the excess to the Company if so required by the sole Manager or by the Board.

Section VI. Dissolution, Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who may, but need not to be associates, appointed by a resolution of the sole associate or the General Meeting who shall determine their powers and their compensation.

Art. 19. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory Disposition

- 1) Exceptionally, the first fiscal year will start on the present date and shall last until December 31st, 2012.
- 2) The first general meeting will be held in 2013.

Subscription and Payment

The above appearing party declares to subscribe the whole one thousand seven hundred (1,700) shares. All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of USD 17,000.- (seventeen thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The amount of costs, expenses, fees and charges which have to be paid by the Company as a result of its incorporation is estimated at EUR 1300.

Extraordinary general meeting

The above appearing party, representing the entire subscribed capital, has adopted the following resolutions:

1. The following entities are appointed as members of the Board for an unlimited period:
 - a) Mr. Simon BAKER, managing director, born on December 26, 1955 in Elgin, United Kingdom, professionally residing at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as class A manager;

b) Ms. Dawn SHAND, managing Director, born on December 16, 1960 in Harare, Zimbabwe, professionally residing at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as class A manager;

c) Ms. Corinne NERE, private employee, born on July 12, 1958 in Roubaix, France, professionally residing at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as class A Manager;

d) Mr. Vijay MALLYA, Company Director, born on December 18, 1955 in Kolkatta, India, residing at 24, Vittal Mallya Road, UB Tower, Level 16, 560 001 Bangalore, India, as class B Manager;

e) Mr. Thiruvannamalai Venkatesan LAKSHMI KANTHAN, Financial Consultant, born on December 2, 1947 in T.Puppalayam, India, residing at Little Acre 2, Ascot Road, Touchen End, Berkshire, SL6 3LD, United Kingdom, as class B Manager.

2. The Company will be bound in any circumstances by the joint signature of any one (1) class A manager and of any one (1) class B manager.

3. The registered office shall be at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Windsor Capital Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Bertrand DUC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présentes, par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Ascot Capital Holdings S.à r.l.» (ci-après reprise sous la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 15 août 1915, telle que modifiée ultérieurement (ci-après reprises sous la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après repris sous les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille de participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par le recours à une offre publique. La Société peut émettre, uniquement par le biais de placement privé, des titres, obligations, créances ou toutes autres formes d'emprunt. La Société pourra prêter des fonds, y compris des fonds provenant d'emprunts et/ou de créances à long terme à ses filiales ou à toute autre société. La Société peut également donner des garanties et constituer des cautions en faveur de parties tierces pour garantir ses obligations ou celles émises par ses filiales ou toute autre société. La Société peut aussi nantir, transférer, hypothéquer mais aussi constituer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision des gérants de la Société. Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, adoptée selon les

modalités requises pour la modification des statuts. La Société pourra pareillement établir des filiales et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société est formée pour une durée indéterminée.

En cas de décès d'un associé ou d'un gérant ou dans le cas de départ d'un gérant, la Société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la Société.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 17.000.- (dix-sept mille dollars US), représenté par 1.700 (mille sept cents) parts sociales de USD 10.- (dix dollars US) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la Société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sont d'application.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; ou dans le cas d'un associé unique à des tiers; en cas d'associés multiples, elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément préalablement donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été signifiée à la Société ou acceptée par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés sera conservé au siège social de la Société, selon les modalités requises par la Loi, et pourra être consulté par tout associé qui le souhaite.

Art. 8. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents Statuts.

Titre III. Gérance

Art. 9. La société est administrée par au moins quatre (4) gérants, choisis ou non parmi les associés, nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés (ci-après reprise sous «l'Assemblée Générale») représentant plus de la moitié du capital social.

A tout moment, l'associé unique, ou, selon le cas, l'Assemblée Générale peut, à la même majorité, décider la révocation d'un ou de tous les gérants pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés.

Art. 10. Les gérants constitueront le conseil de gérance, composé d'au moins deux (2) gérant de classe A et d'au moins deux (2) gérants de classe B, qui gèrera les affaires de la société (le «Conseil»).

10.1 Pouvoirs du Conseil de Gérance

(i) Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil, qui a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. (ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs mandataires pour l'accomplissement de tâches précises.

10.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunira sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans la convocation, situé en principe à Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite pour la réunion du Conseil devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances devront en ce cas être précisées dans la convocation.

(iii) Une telle convocation n'est pas requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et si chacun d'eux déclare avoir été dûment informé et avoir reçu pleine connaissance de l'ordre du jour. Un gérant peut également renoncer à la convocation avant la tenue de la réunion. Des convocations écrites ne sont pas requises pour les réunions se tenant à une heure et en un lieu déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut se faire représenter par tout autre gérant, quelque soit sa classe, à toute réunion du Conseil par procuration. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants, dans la mesure où, en cas d'une réunion, au moins deux gérants sont présents en personne ou par conférence téléphonique ou par tout autre moyen permettant à tous les participants à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler.

(v) Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée, et si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, et si au moins

un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B ont voté en sa faveur. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront valablement signés par un (1) gérant de classe A et par un (1) gérant de classe B, présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par de tels moyens est réputée être équivalente à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions prises par voie circulaire par les membres du Conseil transmises à tous les gérants et dûment signées par chacun d'entre eux pourront valablement engager la société de la même manière que si elles avaient été prises en réunion dûment convoquée et tenue, et porteront la date de la dernière signature.

10.3 Pouvoir de signature

(i) La Société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société sera également engagée envers les tiers par la signature individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Responsabilité des Gérants

Art. 11. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont en conformité avec les présents Statuts et la Loi.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en Assemblée Générale, ou, s'il y a moins de vingt-cinq (25) associés dans la Société, par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par la gérance aux associés par lettre recommandée, facsimile ou e-mail (suivi de l'envoi de l'original par tout autre moyen) ou par service de courrier rapide.

En cas de vote écrit, les associés auront l'obligation d'émettre leur vote et de l'envoyer à la Société dans les quinze (15) jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents Statuts ou par la Loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, selon les modalités prévues par l'article 12 ou la Loi, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 14. Les décisions de l'Assemblée Générale sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéficiés

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la Société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaires et bilan.

Art. 17. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition. S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Des paiements d'acomptes sur dividendes peuvent être décidés par l'associé unique ou par l'Assemblée Générale, aux conditions suivantes:

(i) un état comptable intermédiaire récent est établi par le gérant unique ou par le Conseil;

(ii) cet état comptable intermédiaire montre que les fonds disponibles sont suffisants pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéficiés réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéficiés reportés, des réserves distribuables et de la prime d'émission, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs et des dettes de la Société.

Si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués excèdent les bénéficiés distribuables à la fin de l'exercice social, le gérant unique ou le Conseil est en droit de réclamer le remboursement des dividendes dépassant le montant des

bénéfices effectivement réalisés et les associés doivent immédiatement reverser à la Société l'excès ainsi réclamé par le gérant unique ou par le Conseil.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les Statuts, il sera fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

- 1) Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale se tiendra en 2013.

Souscription et libération

La partie comparante déclare souscrire l'intégralité des mille sept cents (1.700) parts sociales. Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de USD 17.000.- (dix-sept mille dollars US), se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Le comparant ci-avant désigné déclare que les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement EUR 1.300.

Assemblée générale extraordinaire

La partie ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée:
 - a) M. Simon BAKER, managing director, né le 26 décembre 1955 à Elgin, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en qualité de gérant de classe A;
 - b) Mlle. Dawn SHAND, managing director, née le 16 décembre 1960 à Harare, Zimbabwe, demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en qualité de gérant de classe A;
 - c) Mlle Corinne NÉRÉ, employée privée, née le 12 juillet 1958 à Roubaix, France, demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en qualité de gérant de classe A;
 - d) M. Vijay MALLYA, Directeur de société, né le 18 décembre 1955 à Calcutta, Inde, demeurant 24 Vittal Mallya Road, UB Tower, niveau 16, 560 001 Bangalore, Inde, en qualité de gérant de classe B;
 - e) M. Thiruvannamalai Venkatesan LAKSHMI KANTHAN, conseiller financier, né le 12 décembre 1947 à T.Puduppalayam, Inde., demeurant à Little Acre 2, Ascot Road, Touchen End, Berkshire, SL6 3LD, Royaume-Uni, en qualité de gérant de classe B.

2. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

3. Le siège social est établi à 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Duc et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2012. LAC/2012/52011. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146090/383.

(120193107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

ABC Services s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 67.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146092/9.

(120192918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

ABC Services s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 67.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146093/9.

(120192919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

ABC Services s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 67.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146094/9.

(120192920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

ABC Services s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 67.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146095/9.

(120192921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Anglo American Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 69.788.

In the year two thousand and twelve, on the sixth of November,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1. Anglo American Investments (UK) Limited (hereafter "AAI UK"), a company incorporated under the laws of the England and Wales, having its registered office at 20 Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom, registered with Companies' House under number 2345060, and

2. ANGLO AMERICAN PLC (hereafter "AA PLC"), a company incorporated under the laws of the England and Wales, having its registered office at 20 Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom, registered with Companies' House under number 3564138,

3. ANGLO AMERICAN HOLDINGS LIMITED (hereafter "AAHL"), a company incorporated under the laws of the England and Wales, having its registered office at 20 Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom, registered with the Companies' House under number 3734784,

(hereafter together the "Shareholders")

all three here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of three proxies under private seal given on 5 November 2012;

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are the sole members of Anglo American Luxembourg (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 69.788 incorporated pursuant to a notarial deed dated 14th of May 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 559 of 21st of July 1999.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 2nd of December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 138 of 17 January 2012.

The appearing parties, represented as stated above, then request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of thirty thousand US dollars (USD 30,000) so as to raise it from its current amount of six billion, seven hundred and four million, eight hundred and seventeen thousand, four hundred US dollars (USD 6,704,817,400) to six billion, seven hundred and four million, eight hundred and forty-seven thousand, four hundred US dollars (USD 6,704,847,400) through the issue of six hundred (600) new Repurchasable Class A Ordinary Shares with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each.

The six hundred (600) new Repurchasable Class A Ordinary Shares are all subscribed by AAHL, prenamed, represented as stated above, for a consideration of three hundred and ten million US dollars (USD 310,000,000) out of which thirty thousand US Dollars (USD 30,000) are allocated to the share capital and the remaining amount i.e. three hundred and nine million, nine hundred and seventy thousand US dollars (USD 309,970,000) to the share premium account.

All the subscribed new shares are fully paid up in cash by AAHL, prenamed, so that the aggregate amount of three hundred and ten million US dollars (USD 310,000,000) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at six billion, seven hundred and four million, eight hundred and forty-seven thousand, four hundred US dollars (USD 6,704,847,400) represented by one hundred and thirty-four million, forty-three thousand, seven hundred and forty-eight (134,043,748) Repurchasable Class A Ordinary Shares and forty thousand (40,000) Repurchasable Class B Ordinary Shares and thirteen thousand two hundred (13,200) Repurchasable Class C Ordinary shares with a par value of fifty US dollars (USD 50) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Whereof this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six novembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1. Anglo American Investments (UK) Limited (ci-après «AAI UK»), une société de droit anglais, avec siège social au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies' House sous le numéro 2345060,

2. ANGLO AMERICAN PLC (ci-après «AA PLC»), une société de droit anglais, avec siège social au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies' House sous le numéro 3564138,

3. ANGLO AMERICAN HOLDINGS LIMITED (ci-après «AAHL»), une société de droit anglais, avec siège social à 20 Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, Royaume-Uni, inscrite au Companies' House sous le numéro 3734784, (ci-après ensemble les «Associés»),

les trois ici représentées par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu de trois procurations sous seing privé données le 5 novembre 2012.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seuls associés de Anglo American Luxembourg (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 69.788, constituée suivant acte notarié en date du 14 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 559 du 21 juillet 1999.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 2 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 138 du 17 janvier 2012.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de trente mille US dollars (USD 30.000) pour le porter de son montant actuel de six milliards sept cent quatre millions huit cent dix-sept mille quatre cents US dollars (USD 6.704.817.400) à six milliards sept cent quatre millions huit cent quarante-sept mille quatre cents US dollars (USD 6.704.847.400) par l'émission de six cents (600) nouvelles parts sociales ordinaires rachetables de classe A d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 2) chacune.

Les six cents (600) nouvelles parts sociales ordinaires rachetables de classe A sont toutes souscrites par AAHL, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de trois cent dix millions d'US dollars (USD 310.000.000) dont trente mille US dollars (USD 30.000) sont affectés au capital social et le solde, soit trois cent neuf millions neuf cent soixante-dix mille US dollars (USD 309.970.000) sont affectés au compte de prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en numéraire par AAHL, prénommée, de sorte que le montant total de trois cent dix millions d'US dollars (USD 310.000.000) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à la somme de six milliards sept cent quatre millions huit cent quarante-sept mille quatre cents dollars des Etats-Unis (USD 6.704.847.400) représenté par cent trente-quatre millions quarante-trois mille sept cent quarante-huit (134.043.748) parts sociales ordinaires rachetables de classe A, quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires rachetables de classe B et treize mille deux cents (13.200) parts sociales ordinaires rachetables de classe C, d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 novembre 2012. REM/2012/1397. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146111/117.

(120192964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

ABV s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.608.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012146096/10.

(120193139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

ACS Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 4, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 148.562.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146098/9.

(120192823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Adleek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146099/9.

(120193176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Adro Beheer S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.849.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146100/9.

(120192676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Adro Beheer S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.849.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 08/11/2012 que:

- L'assemblée accepte la démission de Mr Marc Theisen comme administrateur et ceci avec effet immédiat.

- L'assemblée accepte la démission de Van Lanschot Management SA comme administrateur et ceci avec effet immédiat.

- L'assemblée nomme Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-bas), demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44 avenue de la gare comme administrateur avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016

M. Claude ZIMMER / M. H. H. J (Rob) KEMMERLING.

Référence de publication: 2012146101/15.

(120192975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Agence Immobilière Mara Max S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 151, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146103/10.

(120192770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Alea lacta Est (Lux) B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.762.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que l'adresse de l'associé est désormais la suivante:

- Martialis VAN POECKE
63 Sparrendreef
B-8300 Knokke-Heist

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146104/15.

(120192715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

ALM Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.496.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146105/9.

(120193060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Alpha Depollution Process S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 148.043.

—
Suite à la résiliation du contrat de domiciliation en date du 9 novembre 2012, la fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l., agissant en sa qualité d'agent domiciliataire, déclare que le siège social de la société ALPHA DEPOLLUTION PROCESS S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148 043, n'est plus situé au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012146106/15.

(120193004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

AM Global Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.898.

—
L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

la société anonyme "ArcelorMittal", ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82454,

ici représentée par Madame Bérange POIRIER, Legal Counsel, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2012.

La procuration prémentionnée signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée, comme il est précisé ci-avant, est la seule associé de "AM Global Holding" (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 102898, constituée suivant acte notarié en date du 9 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1160 du 16 novembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 335 du 19 février 2011.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000.-) afin de le porter de son montant actuel de trois milliards d'euros (EUR 3.000.000.000.-) à trois milliards trois cent mille euros (EUR 3.000.300.000.-) par la création et l'émission d'une (1) part sociale sans désignation de valeur nominale, assorti d'une prime d'émission totale de vingt-quatre milliards huit cent treize millions six cent un mille soixante-dix-huit euros et soixante-quatre cents (EUR 24.813.601.078,64).

Souscription et libération

L'associé unique déclare souscrire à la part sociale et déclare la libérer entièrement de la manière suivante:

- par un apport en nature consistant en une créance de la société comparante envers la Société pour un montant total de onze milliards cent six millions huit cent trente-sept mille six cent soixante-trois euros et trente-cinq cents (EUR 11.106.837.663,35);

- par un apport en nature consistant en l'apport d'un milliard cent quatre-vingt-douze millions cent neuf mille quatre-vingt-seize (1.192.109.096) actions de la société ArcelorMittal Finance and Services Belgium, société de droit belge, ayant son siège social au 66 boulevard de l'Impératrice, B-1000 Bruxelles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0429.496.204. Les actions ainsi apportées sont évaluées à une somme totale de treize milliards sept cent sept millions soixante-trois mille quatre cent quinze euros et vingt-neuf cents (EUR 13.707.063.415,29).

Les documents justificatifs de la souscription, de l'existence des différents apports en nature et de leur valeur réelle ont été présentés au notaire soussigné qui les reconnaît expressément.

L'apport total de vingt-quatre milliards huit cent treize millions neuf cent un mille soixante-dix-huit euros et soixante-quatre cents (EUR 24.813.901.078,64) sera alloué comme suit: trois cent mille euros (EUR 300.000.-) au capital social et vingt-quatre milliards huit cent treize millions six cent un mille soixante-dix-huit euros et soixante-quatre cents (EUR 24.813.601.078,64) pour le compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

“Le capital social est fixé à trois milliards trois cent mille euros (EUR 3.000.300.000.-) divisé en dix mille et une (10.001) parts sociales sans désignation de valeur nominale.”

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. POIRIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 4 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12934. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012146107/59.

(120192712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Anca Vin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5959 Itzig, 34A, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 158.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012146109/12.

(120192398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Andreae Team International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.066.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/11/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012146110/12.

(120193197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

AM Global Holding Bis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.018.

L'an deux mille douze, le premier octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

la société anonyme «AM Global Holding», ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102898,

ici représentée par Madame Bérange POIRIER, Legal Counsel, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le

La procuration prémentionnée signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée, comme il est précisé ci-avant, est la seule associé de «AM Global Holding Bis» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 103018, constituée suivant acte notarié en date du 17 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1187 du 22 novembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER en date du 22 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 336 du 19 février 2011.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000.-) afin de le porter de son montant actuel de trois milliards d'euros (EUR 3.000.000.000.-) à trois milliards trois cent mille euros (EUR 3.000.300.000.-) par la création et l'émission d'une (1) part sociale sans désignation de valeur nominale, assorti d'une prime d'émission totale de dix-neuf milliards deux cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 19.297.309.980.-).

Souscription et libération

L'associé unique déclare souscrire à la part sociale et déclare la libérer entièrement par un apport en nature constitué d'une créance résultant d'un loan dénommé le «PO Booster Loan 3» pour un montant total de dix-neuf milliards deux cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent neuf mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 19.297.609.980.-).

Les documents justificatifs de la souscription, de l'existence de l'apport en nature et de la valeur réelle ont été présentés au notaire soussigné qui les reconnaît expressément.

L'apport total de dix-neuf milliards deux cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent neuf mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 19.297.609.980.-) sera alloué comme suit: trois cent mille euros (EUR 300.000.-) au capital social et dix-neuf

milliards deux cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 19.297.309.980.-) pour le compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois milliards trois cent mille euros f (EUR 3.000.300.000.-) divisé en dix mille et une (10.001) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. POIRIER, J.P. MEYERS.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12968. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012146108/56.

(120192872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Anglo American Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 69.788.

Les statuts coordonnés au 6 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012146112/11.

(120193200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Anglo Platinum International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.153.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 26 octobre 2012:

Mme Jacqueline McNally avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet à partir du 15 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012146113/14.

(120193067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Antennes Kirsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 29, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 36.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146114/9.

(120192808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Aravis Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 50.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012146115/10.

(120192430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Arkhe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 6, Cité Bourfeld.

R.C.S. Luxembourg B 24.883.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146118/10.

(120193135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Archer Multi, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.713.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Pour ARCHER MULTI

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Fondé du pouvoir / -

Référence de publication: 2012146116/15.

(120193079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Bee Bop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 120.159.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 9 novembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

- L'adresse professionnelle de Monsieur Alberto Morandini, Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond a été transférée du 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

- Monsieur Alberto Morandini est nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146136/17.

(120193023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Cerberus Nightingale 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.324.936,19.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.222.

—
EXTRAIT

Il résulte des transferts de parts sociales conclus en date du 17 août 2010 que:

- PAI Europe V-1 FCPR, un Fond Commun de placement, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331 a cédé 1.056.588 parts sociales à CERBA CO-INVEST FCPR, un Fond Commun de placement à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331.

- PAI Europe V-2 FCPR, un Fond Commun de placement, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331 a cédé 1.056.588 parts sociales à CERBA CO-INVEST FCPR, un Fond Commun de placement à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331.

- PAI Europe V-3 FCPR, un Fond Commun de placement, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331 a cédé 1.057.929 parts sociales à CERBA CO-INVEST FCPR, un Fond Commun de placement à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331.

- PAI Europe V-B FCPR, un Fond Commun de placement, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331 a cédé 375.504 parts sociales à CERBA CO-INVEST FCPR, un Fond Commun de placement à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331.

A la date de la présente publication, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

- PAI Europe V-1 FCPR, un Fond Commun de placement, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, (France), détient 54.235.277 parts sociales.

- PAI Europe V-2 FCPR, un Fond Commun de placement, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, (France), détient 54.235.277 parts sociales.

- PAI Europe V-3 FCPR, un Fond Commun de placement, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, (France), détient 54.304.103 parts sociales.

- PAI Europe V-B FCPR, un Fond Commun de placement, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, (France), détient 19.274.836 parts sociales.

- Cerba Co-Invest FCPR, un Fond Commun de placement, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, (France), détient 50.444.126 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012146171/52.

(120192692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.